

SOMMAIRE

1. **MOT D'ARSENE SAAS, USAGER URBAIN ET SYNDIC DE L'ASCM**
2. **LES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE QUI VOUS A ETE ADRESSE**
3. **L'ELABORATION DU CONTRAT DE CANAL : OU EN EST-ON ?**
4. **ÇA AVANCE**
Les travaux
Le projet de passage à l'aspersion
L'aqueduc d'Espel à Manosque
5. **COMMENT ÇA MARCHE**
Les matériaux utilisés pour la construction du canal

MOT D'ARSENE SAAS, USAGER URBAIN ET SYNDIC DE L'ASCM

Nommé syndic par le Préfet depuis 2 ans, j'ai découvert toutes les activités du Canal de Manosque à travers les réunions de l'association, les visites du Canal et la consultation des archives.

La satisfaction des adhérents particuliers, transmise par les réponses au questionnaire, souligne l'intérêt pour ce patrimoine. Pour nous les usagers urbains, il y a lieu de rappeler le caractère spécifique : c'est grâce aux souscriptions effectuées par de nombreux petits agriculteurs du siècle précédent que nous profitons de l'eau aujourd'hui ; car la particularité se situe bien à l'attribution de l'eau à toute parcelle souscrite lors de la mise en place de la loi de 1881 qui institua le canal de Manosque et, depuis, de mutation en mutation, ce droit d'eau a été transmis ; il est indispensable que cette continuité se perpétue et

l'on ne peut que recommander aux vendeurs et promoteurs d'assurer cette continuité.

Le futur contrat de canal, en cours d'élaboration, vise aussi à associer les particuliers afin de couvrir au mieux les besoins d'eau en milieu urbain et préserver ce patrimoine : lieu de promenade, alimentation des rious où la présence d'eau est souvent défailante l'été, paysage arboré. Il s'agit également de conserver, en milieu urbain, le patrimoine foncier de l'Etat (canal institué et créé par l'Etat) en respectant le droit de propriété du canal et de passage des usagers.

Arsène SAAS
Syndic de l'Association Syndicale du Canal de Manosque

LES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE QUI VOUS A ETE ADRESSE

LE TAUX DE RETOUR

26 % d'entre vous ont retourné le questionnaire rempli : un taux élevé qui montre l'intérêt porté au canal de Manosque.

LE TAUX DE SATISFACTION

73 % des adhérents ayant répondu au questionnaire s'estiment tout à fait ou partiellement satisfaits par le service d'eau rendu par le canal, les autres s'estimant peu ou pas du tout satisfaits. Ce taux est identique pour les particuliers et pour les agriculteurs.

LES MOTIFS DE SATISFACTION

Les adhérents ayant répondu au questionnaire ont tout d'abord souligné l'importance de ce service dans une région naturellement sèche et ont rappelé la possibilité d'économie d'eau potable qu'il permet.

Ils ont noté que le service proposé par le canal permet d'assurer l'arrosage des jardins d'agrément dans des conditions tout à fait correctes et à moindre coût.

La serviabilité et la compétence des agents d'exploitation, le bon fonctionnement du canal, la facilité d'utilisation ont également été signalés.

LES AXES D'AMELIORATIONS PROPOSES

Les adhérents n'ayant pas accès à l'eau ou n'ayant pas l'utilité de l'eau du fait des constructions ou de terrains devenus des friches proposent les solutions suivantes : soit avoir la possibilité de résilier le contrat, soit payer une

somme forfaitaire symbolique, soit disposer d'un compteur afin de ne payer que l'eau réellement consommé ou enfin établir un accès à l'eau par l'ASCM.

Environ 15 % des adhérents ayant répondu au questionnaire proposent d'adapter le tour d'eau aux besoins des usagers urbains : horaires diurnes, dans l'idéal en soirée, tour d'eau plus fréquent : préférence pour un « filet d'eau » plusieurs fois par semaine voire en continue plutôt qu'une « pleine » rigole tous les 6 jours 6 heures.

Il a également été souligné, par 10 % des adhérents ayant répondu au questionnaire, que les tours d'eau étaient peu respectés, ce qui prive les adhérents situés à l'aval de leurs propres tours d'eau. Ils suggèrent alors soit de mettre en place des contrôles plus stricts et des amendes, soit de disposer de conduites enterrées ou d'un réseau sous-pression, ce qui supprimerait toute possibilité de vol d'eau.

Plusieurs adhérents proposent d'améliorer l'entretien, jugé insuffisant, notamment au niveau des filioles.

Certains adhérents avancent l'idée de mettre en place des grilles, des filtres ou d'autres dispositifs permettant de retenir les divers déchets et détritiques entraînés par le canal (branches, bouteilles, etc) ainsi que les limons qui gênent le bon fonctionnement des pompes, de mettre en place une politique d'information sur l'interdiction de rejets ou encore de disposer de conduites enterrées ou d'un réseau sous-pression, limitant ainsi l'interception des déchets, détritiques et limons.

Quelques adhérents demandent la réalisation d'accès commodes et en limite de parcelles.

Enfin, environ 14 % ont répondu, à la question sur les améliorations souhaitées, vouloir l'eau sous-pression. Ce chiffre peut-être sous-évalué dans la mesure où la question n'a pas été posée explicitement. D'un autre côté, l'hypothèse d'un coût de raccordement n'a pas été émise et pourrait faire chuter le nombre d'intéressés.

Dans le cadre du Contrat de Canal, nous prendrons en compte les axes potentiels d'améliorations que vous proposez.

LE CANAL ASSURE D'AUTRES FONCTIONS QUE L'ARROSAGE

S'il apparaît logique que la fonction d'arrosage soit retenue par les adhérents ayant répondu au questionnaire comme la fonction prédominante du canal (86 % des adhérents ayant répondu au questionnaire ont coché cette fonction), environ 40 % ont souligné l'importance du canal en tant qu'espace de promenade, en tant que patrimoine et appartenance à l'histoire locale ou encore en tant que paysage arboré. D'ailleurs, plusieurs adhérents proposent dans le questionnaire d'aménager les berges pour la promenade.

Un des objectifs du Contrat de Canal est de mieux connaître les divers services que rend le canal en dehors de l'arrosage et de mettre en place des partenariats notamment avec les collectivités pour les conforter ou les développer.

L'ELABORATION DU CONTRAT DE CANAL : où en est-on ?

LE RECRUTEMENT D'UN GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES

Le groupement GEOPLUS-CONTRECHAMP a été choisi, début avril, pour nous assister dans le processus d'élaboration du Contrat de Canal.

Sa première mission est de réaliser une étude d'état des lieux / diagnostic au cours de laquelle seront étudiés :

- le canal et ses ouvrages,
- la gestion des flux d'eau,
- l'usage d'arrosage,
- les autres services rendus par le canal,
- le territoire traversé par le canal,
- les attentes des acteurs et les tendances d'évolutions des usages du canal.

Les bureaux d'études vont aussi bien réaliser une expertise technique que consulter les acteurs du territoire.

ÇA AVANCE ?

LES TRAVAUX

Comme toutes les années, une visite du canal maître a eu lieu la première semaine de novembre 2004 afin de définir les travaux de renouvellement à effectuer pendant le chômage du canal en janvier. En ce qui concerne les rigoles, les agents d'exploitation ont répertoriés tout au long de l'année précédente les travaux qu'ils seraient nécessaires de réaliser.

Après 2 réunions de la commission de travaux, composée de syndics de l'ASCM, les travaux prioritaires ont été définis et réalisés pour un montant de 62 000 €.

Les travaux sur le canal maître se sont portés notamment sur les ouvrages d'art : cuvelage de l'aqueduc Gondare à Sainte-Tulle et de l'aqueduc de Pont-Bernard à Ganagobie, étanchement de la bache métallique, quartier Coucou à Corbières. Certains tronçons de berge ont également été confortés.

Parallèlement, la Société du Canal de Provence, fermière de l'ASCM, a réalisé les travaux d'entretien pour un montant de 150 000 € (travaux réalisés par ses agents et travaux sous traités).

Enfin, les travaux de gros renouvellement et de sécurité se sont poursuivis avec le programme double 2000/2003 de 442 000 €.

Ils nous accompagneront ensuite tout au long de la démarche.

Les résultats de l'étude d'état des lieux / diagnostic vous seront présentés dans un prochain numéro.

LA CONSULTATION DES ADHERENTS

Afin de connaître votre perception du canal, de ses usages et du service rendu ainsi que vos attentes, un questionnaire vous a été adressé en décembre 2004. Les principaux résultats sont présentés au recto. **Vos avis vont alimenter l'étude d'état des lieux / diagnostic à partir de laquelle seront élaborés les objectifs et le programme d'actions du Contrat de Canal.**

LES CONTACTS AVEC LES AUTRES ACTEURS

Le 25 novembre 2004, au cours d'une réunion où les élus concernés ont été invités, le Président de l'ASCM, Olivier GIRARD, a présenté les attendus du Contrat de Canal. Par la suite, des syndics de l'association, accompagnés par la chargée de mission Contrat de Canal, Cécile CHAPUIS, ont rencontré chaque maire afin de discuter des enjeux plus spécifiques à leur commune. **Les résultats de ces entretiens alimenteront également l'état des lieux / diagnostic.**

Parallèlement, d'autres acteurs du territoire ont été sollicités, à titre d'exemples le Pays de Haute Provence, le Parc du Luberon, l'association Alpes de Lumière ou encore la Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collective, afin qu'ils nous accompagnent dans notre travail.

LE PROJET DE PASSAGE A L'ASPERSION ENTRE MANOSQUE CENTRE ET CORBIERES

A la suite de l'avis favorable donné par le Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique, l'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été signé. Comme le dossier technique avait été anticipé, les entreprises ont commencé les travaux à partir de mi-mai (canalisations à Corbières, réservoir de Prévèrent et station de pompage à Sainte-Tulle).

L'AQUEDUC D'ESPEL A MANOSQUE

L'aqueduc d'Espel, qui traverse le ravin des Couquières et se situe entre le boulevard des Amandiers et le Lycée Félix Esclançon, est en cours de restauration. Ce projet se fait en partenariat avec la commune de Manosque, le Rotary, le Crédit Agricole, la SAUR et la Société du Canal de Provence. Cet aqueduc de 4 arches mesure 54 m de long. Il est aujourd'hui comblé par les déblais de

l'ancienne Tuilerie à son amont. La coupe d'arbres et de broussailles en proximité de l'aqueduc, l'enlèvement des tags et débris, le décapage des pierres de rive, la réfection du garde corps et la peinture ont constitué les premiers travaux. Les travaux restant, plus conséquents, consistent à enlever une partie des déblais de la Tuilerie afin de diminuer la force latérale et frontale exercée sur l'ouvrage, ce qui permettra également de remettre partiellement en évidence l'ouvrage à son amont. Ces travaux seront réalisés au cours des années 2005/2006.



Cette carte postale date d'environ de 1900. En premier plan l'aqueduc d'Espel, ouvrage du Canal de Manosque, aujourd'hui comblé à son amont, et en cours de restauration. En second plan, l'ancien pont romain, aujourd'hui disparu. Et en dernier plan, l'ancienne Tuilerie.

COMMENT ÇA MARCHE ? Les matériaux utilisés pour la construction du canal

Les pierres de taille et les moellons-briques étaient acheminées, soit depuis la carrière de Beauchamp à Mane, soit depuis les carrières de Réclavier ou de Ruoms en Ardèche. Les pierres cassées, les moellons bruts et les

cailloux étaient extraits, quant à eux, des coteaux environnants.

Les usines Vicat de Grenoble fournissaient le ciment et la chaux hydraulique était achetée aux usines du Teil et de Cruas.

Enfin, si le sapin était prélevé dans les forêts des Hautes et Basses Alpes et le sable de la Durance, le Chêne provenait des autres forêts françaises.